

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 22/05/2018 - N° 35**

L'an deux mille dix-huit et le 22 du mois de mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

**Etaient présents :**

CESAR Marie-Christine,  
MANTRAND Patrick,  
MERMET Isabelle,  
OCCELLI Didier,  
GUIBERT Colette,  
BOLGARI Christian.

**Absents :** CONIL Mathieu, BARTHELEMI Julien, BAILE Alexandra.

**Pouvoirs :** Katia ROSSI a donné pouvoir à Lucas GUIBERT.

**ORDRE DU JOUR :**

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- MARCHÉ A BON DE COMMANDE,</li><li>- ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ SUR LA COMMUNE D'ENTREVAUX ROUTE DU BREC,</li><li>- TARIF RAMASSAGE SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE RENTRÉE 2018/2019,</li><li>- QUESTIONS DIVERSES.</li></ul> |
|--|

**Secrétaire de séance : Colette GUIBERT**

**Rédaction : Christine GRAS.**

### **I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 10 avril 2018.

### **II) GENDARMERIE**

La gendarmerie est présente, notamment en la personne de Monsieur Gerbi pour présenter la sécurité au quotidien mise en place au niveau national.

Il existe désormais une brigade numérique qui peut être contactée via facebook, internet et twitter. Pour la cyber-criminalité il est possible de signaler cela par le système pharos, notamment si l'on voit des contenus illicites. Egalement le système perceval pour les débits sur carte bancaire même si l'on a toujours sa carte bancaire. Bientôt Thesee sera disponible pour les plaintes en ligne. Aujourd'hui il est possible de déposer une pré plainte en ligne. On renseigne les coordonnées et disponibilités puis la gendarmerie prend contact. Mise en place aussi de la main courante. Il est signalé que sur le secteur Annot/Entrevaux il y a beaucoup de cambriolages chez les particuliers et sur du matériel de chantier. Pour rappel il existe aussi le système tranquillité vacances. Il est demandé de diffuser ces informations sur les réseaux municipaux.

### **III) MARCHÉ A BON DE COMMANDE.**

Monsieur le Maire rappelle que ce marché nous permet de pouvoir commander et être réactif. Un appel d'offres a été lancé. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 avril 2018 et 2 entreprises ont répondu sur 11 qui avaient sollicité le dossier. Les 2 entreprises sont Dalmasso et Cozzi. Notre estimation était de 1 000 000 €.

L'entreprise Dalmasso s'est positionnée à 1 128 740 € HT et Cozzi à 884 850 € HT. Après analyse des offres il s'avère que globalement l'entreprise Cozzi est la moins disante sur beaucoup de points dont la commune se sert le plus. Patrick Mantrand demande à ce que l'entreprise Dalmasso ait une réponse explicite.

Il faut que le conseil municipal délibère pour l'attribution du marché.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **IV) ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ SUR LA COMMUNE D'ENTREVAUX ROUTE DU BREC.**

Monsieur le Maire rappelle la régularisation de la route du Brec. Il avait été proposé de revoir Paul Brun pour négocier la cession de sa parcelle. Il avait proposé à 2 000 € l'acquisition. Après négociation il accepte à 1 500 € au même prix que Scolan/Eme. Il reste cependant 4 propriétaires pour lesquels nous n'avons pas encore l'accord. Parallèlement Christian Bolgari expose que la station service va ouvrir le 1<sup>er</sup> juin 2018 et que la route n'est pas cadastrée. Il précise qu'il va y avoir des matières dangereuses et les responsables sont les propriétaires. Monsieur le Maire précise que les ventes sont actées, ce ne sont que des écritures à finaliser. Concernant la station service la préfecture a donné les autorisations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **V) COMPTE DE DEPOT.**

Il nous a été demandé une délibération pour ouvrir un compte de dépôt au nom du régisseur citadelle. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**VI) TARIF RAMASSAGE SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE-RENTÉE 2018/2019.**

Monsieur le Maire expose que l'on a été contacté par la région qui devient compétente en lieu et place du département.

La région nous demande de revoir les tarifications. Une discussion s'instaure. Cette délibération sera présentée au prochain conseil municipal.

**VII) QUESTIONS DIVERSES.**

Fait à Entrevaux, le 11 juin 2018.